LE MAGAZINE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA CHARENTE-MARITIME

L'ARTISANAT

UN ATOUT EN CHARENTE-MARITIME

Octobre 2008 : n°117
TRIMESTRIEL

INVITÉ
Le Préfet de la Charente-Maritime
Monsieur Henry MASSE

ACTUALITÉ
1er anniversaire du site Internet
de la CMA17 : www.cm-larochelle.fr

CAMPUS DES MÉTIERS
Résultats aux examens : bon cru 2008

DOSSIER
Répondre à un appel d'offres

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Charente - Maritime

L'ARTISANAT octobre/08

5 invité

Le Préfet de la Charente-Maritime :
Monsieur Henri MASSE

6 actualité

6 Anniversaire du site Internet de la CMA17

7 Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Economie Rurale : AIDER

8 Votre entreprise en matière d'hygiène est-elle conforme aux exigences réglementaires ?

9 Validation des Acquis de l'Expérience : VAE
Améliorer & optimiser les performances de votre entreprise

10 Salon de l'Entreprise

11 Pour un recrutement plus efficace

12 Formation des nouveaux chefs d'entreprise artisanale du bâtiment

13 Mouvements des entreprises charentaises maritimes

15 dossier

Répondre à un appel d'offres

17 entreprises

17 Studio Lézard Graphique

18 BATIDEAL

19 Créations Chevillot Delrive
Entreprise de menuiserie Chevalier

20 Les conserves du Presbytère
Entreprise Ré-net : propreté et services

22 formation

22 Formations sur les Métiers de Bouche

23 Résultats aux examens
des Campus des Métiers
Féminisation des métiers dits masculins

25-27 Tableau des formations
du 2ème semestre 2008

28 juridique

28-29 Page de l'avocat

31 à propos

31 PROMÉTHÉE 17

ANFA - L'Association Nationale pour
la Formation Automobile

5e Salon du livre de La Rochelle

L'ARTISANAT Octobre 2008 : n°117
UN ATOUT EN CHARENTE-MARITIME TRIMESTRIEL

Directeur de publication
Jean Doignon - Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Charente-Maritime.

Responsable de la publication
Jean Doignon

Régie publicitaire et informations
CMA17 - Tél. 05 46 50 00 00

Maquette et mise en page
Studio Lézard Graphique - ZAC de Belle Aire Nord
5 rue Gutenberg - BP30 - 17442 Aytré Cedex

Crédit photos
Fotolia - Studio Lézard Graphique
CMA17 - Chevillot Delrive

Impression
IRO - ZI rue Louis Pasteur - 17185 Périgny

Tirage
12 000 exemplaires - Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de la Charente-Maritime - 107, avenue Michel Crépeau
17024 La Rochelle Cedex1

Commission paritaire des publications et agences de presse
1108 B 08054 Novembre 2006
ISSN 1959-0385

Edito

... et la L.M.E est passée

La Loi de Modernisation de l'Économie est définitivement adoptée. Elle avait pour but de favoriser le développement de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'ensemble des petites entreprises. Malheureusement, les mesures positives, notamment en matière de transmission d'entreprise, de protection du patrimoine personnel du chef d'entreprise et d'extension du statut de conjoint collaborateur aux personnes liées par un PACS, etc., ont été largement occultées par une série de dispositifs beaucoup moins favorables à l'artisanat. Ainsi, le nouveau statut de l'auto-entrepreneur, en instaurant un régime dérogatoire, impose une concurrence déloyale aux entreprises existantes. Une entreprise artisanale aujourd'hui performante pourra de ce fait être mise à mal par l'apparition de micro-entreprises qui ne seront pas soumises aux mêmes exigences professionnelles, ni aux mêmes charges administratives et financières. Il nous faudra donc désormais être vigilants et mesurer l'impact de ces mesures sur notre secteur.

Par ailleurs, les mesures destinées à faciliter les implantations de grandes surfaces commerciales ont été accueillies comme une agression supplémentaire par les artisans et commerçants de proximité. Même si le gouvernement a introduit à juste titre des gardes fous au développement anarchique de la grande distribution, nous considérons comme totalement simpliste et erronée l'idée selon laquelle l'augmentation du nombre de grandes surfaces serait de nature à réduire les prix et à améliorer le pouvoir d'achat des consommateurs. En effet la France est largement au-dessus de la moyenne européenne, pour ce qui est du nombre de m^2 de surfaces commerciales de la grande distribution par habitant. Tout un chacun a pu en constater l'impact sur les prix…

Enfin nous estimons que les mesures gouvernementales d'accompagnement de l'artisanat et du commerce de proximité ne sont pas complètement à la hauteur des enjeux. Les représentants des petites entreprises n'attendaient pas des mesures de consolation mais simplement la vérité budgétaire, à savoir l'attribution pleine et entière des ressources du Fonds d'intervention pour l'artisanat et le commerce – FISAC- aux entreprises de ces deux secteurs. Les artisans et commerçants de proximité ont parfois le sentiment d'avoir été trahis. Ils sont de plus en plus nombreux à considérer que chaque nouvelle législation est génératrice de complications et d'incertitudes complémentaires.

La valeur travail étant une valeur refuge, nous ne baisserons pas les bras. Fiers d'être artisans nous relèverons le défi qui se présente à nous en souhaitant que nos espoirs ne soient pas déçus une nouvelle fois.

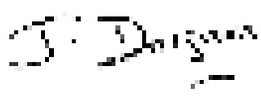

Épargne-retraite des Travailleurs Non Salariés

100 %* déductible de votre revenu imposable

WINALTO PRO est le nouveau produit d'épargne-retraite loi Madelin de MAAF VIE, spécialement conçu pour les Travailleurs Non Salariés.

Il réunit tous les avantages d'un contrat de dernière génération :

- Facile d'accès et modulable : versement mensuel à partir de 50 € seulement, modifiable à tout moment*.
- Une gestion souple avec 4 formules au choix en fonction de votre profil et de vos objectifs.
- Des revenus sûrs et réguliers dès votre départ à la retraite : une rente à vie vient compléter votre retraite avec la possibilité de protéger votre conjoint en choisissant une rente réversible.
- La gestion en ligne de votre contrat avec une information claire et régulière.
- Des frais de gestion parmi les plus bas du marché.

Une meilleure retraite demain en payant moins d'impôts aujourd'hui : c'est l'effet immédiat WINALTO PRO.

* Une seule fois par contrat et sous conditions.

Pour rencontrer un conseiller MAAF
appelez le
N° Indigo 0 825 325 350
(0,15 €/TTC/min. depuis un poste fixe - surcoût selon opérateurs)

www.maaf.fr

MAAF

la référence qualité prix

Interviews

Mr Henri MASSE
Préfet de la Charente-Maritime depuis le 16 juillet 2008

Monsieur le Préfet, pouvez-vous vous présenter aux artisans de la Charente-Maritime et nous retracer votre parcours ?

H. MASSE Préfet de la Charente-Maritime depuis le 16 juillet 2008, j'occupais auparavant le poste de directeur de la défense et de la sécurité civile au ministère de l'Intérieur, après avoir été Préfet de trois départements : la Drôme, le Lot et Garonne et la Guyane.

J'ai eu la chance de suivre une carrière très diversifiée dans l'administration des préfectures puis dans le corps préfectoral, tant du point de vue des postes occupés (directeur de cabinet, secrétaire général, sous-préfet territorial) que géographiquement. J'ai d'ailleurs été le correspondant des artisans dans une préfecture au début de ma vie administrative.

J'ai aussi occupé les fonctions de 1986 à 1988 de directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations de Franche Comté.

J'ai également beaucoup travaillé sur les questions de reconversion tant à Toulon comme secrétaire général de la préfecture du Var où je m'occupais de la reconversion des chantiers navals de la Seyne, que comme sous-préfet de Valenciennes où j'ai participé à la reconversion industrielle de l'économie du territoire et coordonné l'implantation d'une entreprise automobile Toyota qui emploie 3 800 personnes à ce jour.

Monsieur le Préfet, comment concevez-vous le rôle de Préfet ?

H. MASSE D'après la Constitution, le Préfet est le représentant du gouvernement dans le département, garant de l'ordre public et du respect des lois. Il est aussi de plus en plus un coordonnateur, un arbitre pour le règlement des litiges territoriaux. Le Préfet joue aussi un rôle de conseil, médiateur et de garant du respect des équilibres territoriaux.

Monsieur le Préfet, quelles sont les qualités nécessaires pour occuper un poste de Préfet ?

H. MASSE L'écoute, la disponibilité, la capacité de décider rapidement.

Connaissiez-vous notre département, avant votre arrivée à la préfecture ?

H. MASSE Je venais régulièrement à La Rochelle. Mais je pense que j'ai encore beaucoup à découvrir et surtout de nombreux interlocuteurs à rencontrer.

C'est un grand département, très divers, avec trois grandes composantes territoriales : une composante rurale et viticole à l'est, une composante urbaine et touristique sur la côte, avec une économie liée à la mer, et une compostante insulaire et maritime. Cette diversité rend ce département passionnant.

Monsieur le Préfet, quel est votre regard sur l'artisanat ?

H. MASSE L'artisanat représente une partie considérable de l'activité économique du département et même de l'économie de notre nation. Il représente :

- 12 079 entreprises artisanales (au 31/08/08)
- 25 124 salariés (au 31/12/07)
- 2 544 apprentis dans les centres de formation de la CMA 17 (au 31/12/07).

C'est un secteur pourvoyeur d'emplois trop souvent méconnu et qui pourtant regroupe des compétences très variées et une excellence reconnue. Malheureusement, ce secteur souffre de son émiettement (la moitié des entreprises n'a qu'un salarié) et de la difficulté d'assurer la représentation. C'est là tout le sens de la mission de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Avez-vous un message particulier à faire passer aux artisans de la Charente-Maritime ?

H. MASSE Je voudrais simplement dire aux artisans qu'ils seront l'objet de toute mon attention, que je suis à leur disposition pour les écouter, les aider à mieux exercer leur métier de proximité et d'excellence identifiable, dans une économie globalisée dans laquelle ils ont toute leur place, qui est une place centrale dans notre monde qui aspire au qualitatif.

Tribune ouverte sur la délocalisation du Campus des Métiers de La Rochelle

Dans le dernier magazine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime, paru en juillet 2008, une tribune ouverte avait été publiée sur la délocalisation du Campus des Métiers de La Rochelle. Les décideurs locaux interrogés sur ce sujet avaient apporté leurs éléments de réponse. (cf magazine n°116 de la CMA17, consultable également sur notre site : www.cm-larochelle.fr).

Monsieur le Député Maire de la Rochelle, Maxime BONO n'avait pas transmis sa réponse dans les délais impartis mais s'était, à travers ses services, engagé formellement à nous la communiquer pour le magazine de la rentrée d'octobre 2008. Malgré nos nombreuses relances, le Député Maire de la Rochelle n'a finalement pas souhaité se positionner par rapport à l'artisanat en général, et sur le devenir de notre centre de formation de la Rochelle en particulier.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime ne peut que regretter que la formation et le sort des étudiants des métiers de la Rochelle, ne fassent pas partie des dossiers prioritaires du Député Maire.

Le site Internet de la CMA17 souffle sa première bougie et comptabilise sa 62 000ème visite

Le site Internet de la CMA17 : www.cm-larochelle.fr a largement dépassé les prévisions d'octobre 2007 (date de sa mise en ligne).

Aujourd'hui, plus de 280 000 pages ont été consultées. Au fil de l'année de nouveaux services en ligne vous ont été proposés comme le paiement de la taxe d'apprentissage.

Les **7 500 visites mensuelles** nous prouvent encore une fois qu'Internet est un outil incontournable pour les artisans.

Vous n'êtes pas encore allé(e) sur www.cm-larochelle.fr ?
Suivez le guide …

1

En tapant l'adresse www.cm-larochelle.fr vous arrivez directement sur la page d'accueil du site Internet

2

Trois rubriques vous sont proposées. Choisissez l'une d'elle en fonction de votre profil et de vos besoins.

Les actualités sont également présentes en bas de page

3

Vous pouvez alors accéder à toutes les informations utiles et découvrir les services que vous propose la CMA17

Être informé tout au long de l'année

Restez informé des nouveautés du site Internet et de l'actualité de l'Artisanat en général en vous inscrivant à la lettre d'informations de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat **(vous pouvez effectuer votre demande depuis le site Internet ou en contactant le 05 46 50 02 24)**

La Bourse de l'alternance : un succès sans précédent

Tous les jours, le site reçoit de nombreuses demandes de jeunes en recherche d'apprentissage. Depuis mars 2008, il est possible de déposer vos demandes en ligne. Plus de **600 jeunes** ont utilisé ce service. En tant que futur maître d'apprentissage **vous pouvez également remplir en ligne un formulaire de proposition de contrat d'apprentissage (ou de professionnalisation).**

Évolution à venir

Dans les mois à venir, la CMA17 va mettre en place **l'annuaire des artisans du département.** Toutes les activités y seront répertoriées et ceux qui le souhaiteront pourront présenter leur activité de façon plus détaillée.

Contact : jv.laurent@cm-larochelle.fr

A propos …

Vous souhaitez vous renseigner pour la mise en place de **votre propre site Internet ?**

Des réunions d'informations gratuites sont organisées à la CMA 17.

Renseignements et inscription au 05 46 50 02 24

Pays Saintonge Romane

Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Economie Rurale (AIDER)

Pour maintenir et développer le commerce et l'artisanat en milieu rural, le Pays de Saintonge Romane en partenariat avec l'Etat et la Région, encourage et soutient la **modernisation et l'adaptation** des entreprises.

Une subvention pour qui ?

Artisan inscrit au Répertoire des Métiers
Futur repreneur d'une entreprise artisanale

Une subvention pour quoi ?

Que vous soyez entrepreneur ou repreneur, la subvention concerne les investissements liés au développement de l'activité (achat de matériel aux normes, de logiciel, extension d'atelier, travaux de modernisation ou de mises aux normes, etc.)

Attention : vous devez déposer votre demande de subvention avant de réaliser l'investissement.

La subvention est attribuée par une commission en fonction de l'intérêt de votre projet et des éventuelles créations d'emplois.

Une subvention de quel montant ?

Le montant de la subvention représente 20% des investissements de 6 098 € HT minimum et plafonnés à 50 000 € HT.

L'aide est déterminée au vu des devis fournis.

Le paiement de la subvention ?

La subvention est versée sur présentation des factures acquittées et au prorata de la dépense effective.

69 communes du Pays Saintonge Romane sont concernées ; pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette subvention et connaître la marche à suivre, contactez l'antenne de la CMA à Saintes :

Mathilde Duffourg - Tél. 05 46 93 42 00
m.duffourg@cm-larochelle.fr
Franck Vorano - Tél. 05 46 93 50 60
f.vorano@cm-larochelle.fr

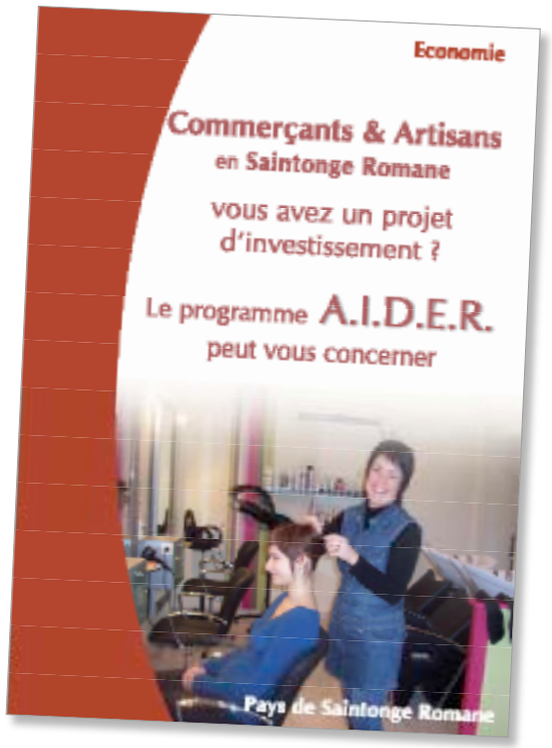

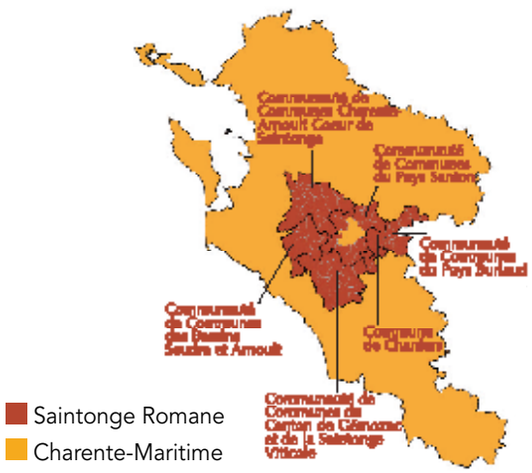
Communauté de Communes Charente Arnoult Coeur de Saintonge
Communauté de Communes du Pays Santon
Communauté de Communes du Pays Buriaud
Communauté de Communes des Deux Rivières Seudre et Arnoult
Communes de Chaniers
Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole
Saintonge Romane
Charente-Maritime

Votre entreprise en matière d'hygiène est-elle conforme aux exigences réglementaires ?

Une nouvelle réglementation :

Le récent dispositif réglementaire concernant la sécurité alimentaire est désigné par le terme " Paquet Hygiène ". Il est appliqué depuis le 1er janvier 2006. Le "Paquet Hygiène" regroupe plusieurs règlements.

Le professionnel du domaine alimentaire doit :

- se déclarer auprès de la Direction des Services Vétérinaires pour toute reprise ou création d'entreprise,
- se former à la méthode HACCP pour mettre en place et appliquer une démarche fondée sur les principes HACCP spécifique à son établissement,
- élaborer des procédures de contrôle et être en mesure d'identifier les risques pour les dangers physiques, chimiques et microbiologiques,
- mettre en place un système de traçabilité et des procédures de retrait.

La formation aux bonnes pratiques d'hygiène :

La formation aux bonnes pratiques de l'hygiène et à l'HACCP en entreprise permet d'être en conformité avec la réglementation. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous propose une formation personnalisée sur deux demi-journées en collectif et un suivi individuel dans votre établissement permettant d'être en conformité avec la réglementation. Vous serez sensibilisés aux contraintes réglementaires, et en capacité d'identifier et de parer aux différents dangers avec les mesures de prévention associées. Des grilles simples et pratiques vous seront fournies dans l'objectif de faciliter la réalisation des différents contrôles dans l'application de la démarche HACCP.

Vous vendez ou achetez un établissement alimentaire ?

Le CLAQ 17 habilité par la Direction Départementale des Services Vétérinaires de la Charente-Maritime (DDSV 17) propose de réaliser un diagnostic hygiène très vivement recommandé lors de la cession de fonds de commerce d'entreprise alimentaire.
Il a pour but d'établir un bilan de l'état de conformité structurelle des locaux de l'entreprise à céder, en considération de la réglementation s'y appliquant.
Il permet à la fois d'obtenir des préconisations sur les modifications structurelles à réaliser et des garanties pour le repreneur, ainsi que pour les autres intervenants dans la transaction immobilière tels que : le notaire, l'agence immobilière, la banque.
Une garantie de délai est assurée puisque la visite à lieu dans les 15 jours suivants la demande d'intervention.

Vos futurs locaux vont-ils être conformes à la réglementation en vigueur ?

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17 vous propose de vous accompagner lors de la rénovation, de la création, d'une reprise ou d'une extension d'activité dans le domaine alimentaire. L'objectif est de connaître les obligations réglementaires sur l'aménagement des locaux et d'obtenir des garanties que les travaux engagés respectent la réglementation en vigueur grâce à une visite des lieux et des conseils adaptés aux locaux.

Suivant les besoins du demandeur, deux accompagnements sont possibles :

Conseils simples à partir de plans :

- Examen du projet à partir des pièces descriptives demandées,
- Apports de conseils et/ou demandes de modifications le cas échéant par entretien téléphonique ou physique,
- Si le plan est jugé recevable, envoi d'un courrier émettant un avis officiel au regard des pièces fournies et de la réglementation en vigueur.

Conseils avec visite des locaux existants :

- Diagnostic hygiène des locaux existants,
- Envoi d'un rapport détaillé émettant un avis et des préconisations concernant leur taille, leur agencement, les matériaux des revêtements et équipements … en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques d'hygiène.
- Une étude de plans peut faire suite à cette visite.

Comment élaborer son dossier d'agrément sanitaire ?

Vous souhaitez vendre à un intermédiaire (remise directe) en grande quantité ou étendre votre zone de vente dans un périmètre de plus de 80km. Le dossier d'agrément sanitaire est un document obligatoire (Arrêté du 6 Juin 2006 et arrêté du 27 Avril 2007). La CMA 17 vous appuie dans le montage de votre dossier d'agrément sanitaire auprès des Services Vétérinaires afin qu'il soit jugé recevable.

A travers l'aide au montage de dossier d'agrément sanitaire, les conseillers de la CMA17 :

- Vous guident dans les contenus des éléments à fournir,
- Se déplacent dans votre établissement pour évaluer et vous conseiller sur vos locaux et votre fonctionnement,
- Vous aident à élaborer les documents relatifs aux bonnes pratiques d'hygiène et aux procédures fondées sur la méthode HACCP.

CONTACTEZ-NOUS
Conseillères en Hygiène Alimentaire
Carine Fontanel - Tél. 05 46 50 03 04
c.fontanel@cm-larochelle.fr
Amandine Guichard - Tél. 05 46 50 01 05
a.guichard@cm-larochelle.fr

VAE
Validation des Acquis de l'Expérience

LA CMA 17 et la Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) allient leurs efforts pour promouvoir et informer sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE est un droit qui permet d'obtenir un titre ou un diplôme grâce aux compétences acquises par l'expérience. Elle s'adresse à toute personne justifiant d'une expérience d'au moins 3 ans en lien avec la certification visée.

Durant une année, la CMA 17 et la DDTEFP de la Charente-Maritime ont travaillé en partenariat dans le cadre d'une action de promotion et de sensibilisation à la VAE des publics accueillis à la CMA 17 :

- 33 réunions d'information sur la création/reprise d'entreprises proposées comme premier niveau d'information aux personnes souhaitant s'installer, ont permis de sensibiliser 545 participants à la VAE dont 359 porteurs de projets.
- Une information plus complète sur la VAE a également été présentée lors de 57 Stages de Préparation à l'Installation d'une Entreprise Artisanale (SPIEA) organisés sur l'ensemble du département de la Charente-Maritime, obligatoires pour l'immatriculation au Répertoire des Métiers, permettant de sensibiliser 927 stagiaires.
- Une douzaine de réunions d'information auprès des Maîtres d'Apprentissage a également permis d'informer 116 participants, en majorité chefs d'entreprises, leur permettant de relayer l'information auprès de leurs salariés.

Cette action a permis de développer l'employabilité des demandeurs d'emploi, par la reconnaissance des compétences acquises lors des précédentes expériences.

Elle a également encouragé la création/ reprise d'une entreprise artisanale, en informant les porteurs de projet d'une acquisition possible, par le biais de la VAE, des diplômes nécessaires à leur immatriculation au Répertoire des Métiers.

Enfin, elle a favorisé la reconnaissance du rôle des conjoints d'artisans, qui tiennent une place prépondérante dans les petites structures, via une VAE du Brevet d'Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ex BCCEA).

Contact CMA17 **Maïa Mongondry - Tél. 05 46 50 03 08**
mail : m.mongondry@cm-larochelle.fr

Améliorer & optimiser
les performances de votre entreprise

CAPEA (Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale) est un outil de diagnostic au service du développement de l'entreprise artisanale.

A travers un questionnaire détaillé, votre conseiller CMA balaye l'ensemble des composantes de la gestion d'une entreprise artisanale :

Commercial & Marketing
Achats & Approvisionnements
Production & Conception
Gestion Financière
Pilotage de l'entreprise
Qualité, Organisation & Innovation
Gestion des Ressources Humaines
Environnement
Hygiène (pour le secteur alimentaire)
Sécurité
TIC (Technologie de l'Information et Communication)

Ce questionnaire exhaustif permet de repérer les points forts et axes d'amélioration de l'entreprise, dans le but de :

• Développer l'activité :
- développer sa clientèle (élargir sa cible)
- développer un nouveau produit, un nouveau service
- augmenter son Chiffre d'Affaires (en améliorant la rentabilité des produits et/ou services proposés)
- vérifier la faisabilité d'un projet de développement (moyens humains, matériels et financiers)

• Préparer l'entreprise dans les 3 à 5 ans qui précèdent sa transmission en :

- valorisant : - Son positionnement sur le marché
  - Ses savoir-faire
- augmentant ainsi ses chances de trouver un repreneur sérieux

Renforcer et consolider la pérennité de la jeune entreprise (3 à 5 ans d'existence).

CAPEA diagnostic est une prestation gratuite assurée par le conseiller entreprise référent sur votre territoire.

Contact CMA17
Franck Vorano - Tél. 05 46 93 50 60 - f.vorano@cm-larochelle.fr
Mathilde Duffourg - Tél. 05 46 93 42 00 - m.duffourg@cm-larochelle.fr
Patrick Lautret - Tél. 05 46 50 03 31 - p.lautret@cm-larochelle.fr

Salon de l'entreprise

Espace Encan à La Rochelle
23 et 24 octobre 2008

Le rendez-vous économique des chefs d'entreprise, porteurs de projets et étudiants en Charente-Maritime.

Unique en région, cette manifestation propose aux entrepreneurs, de la création au développement de l'entreprise, de trouver les réponses à leurs préoccupations, de parfaire leurs connaissances sur des sujets qui les concernent et de nouer de nouveaux contacts de proximité.

Plus d'information : www.forum-entreprise17.fr

Jeudi 23 octobre 2008 : les Rendez-Vous d'Affaires 17.

A l'occasion de la 9ème édition du Salon de l'entreprise, venez vous faire connaître et rencontrer d'autres professionnels du département pour faire des affaires ensemble !

Pour participer

par internet : www.rendezvousaffaires17.com
ou par téléphone : 05 46 00 53 95

PROGRAMME

Les conférences sont en libre accès dans la limite des places disponibles. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

JEUDI 23 OCTOBRE 2008

9h30 / 11 h
Créer son entreprise : mode d'emploi
Passer de l'idée au projet d'entreprise
Construire et valider son projet
Financer son projet - Tester son projet
Se faire accompagner

11h30 / 13h
PULPE, la vitamine du partenariat étudiant/ entreprises
Un outil au service du développement de projets techniques ou technologiques des entreprises
Un financement pouvant aller jusqu'à 10 000 € par projet lauréat
Les compétences de l'Université de La Rochelle au service de votre application

14h / 15h15
De la création d'activité à la transmission d'entreprise, la Région Poitou-Charentes vous accompagne !
Présentation des dispositifs d'accompagnement et d'aides aux porteurs de projets et aux entreprises

15 h30 / 16h30
Dirigeants : Choisissez les assurances adaptées à votre entreprise
L'assurance de l'outil de travail et les responsabilités à garantir pour les entreprises et leur dirigeant : RC exploitation, RC chef d'entreprise... risque incendie, perte d'exploitation, prévention des risques
L'assurance protection du dirigeant : prévoyance santé, retraite, perte de revenus en cas d'accident...

15h30 / 16h30
La protection sociale du chef d'entreprise
Panorama du chef d'entreprise et de son conjoint

17h / 18h
Bien choisir son statut de dirigeant
Proposée par l'Ordre des Avocats

17h / 18h
Des repères pour une étude de marché efficace
Vous avez une idée ? Est-il réaliste d'en faire une entreprise ?
Quelques pistes pour mieux connaître le contenu, la finalité d'une étude de marché et les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour la réaliser.

VENDREDI 24 OCTOBRE 2008

9h30 / 10h30
Faire financer et parrainer son projet par des Business Angels de proximité
Le sérieux et la compétence de 100 chefs d'entreprises pour bénéficier d'un complément financier et d'un apport d'expérience

9h30 / 10h30
Comment manager la performance ?
Comment devenir plus performant et atteindre nos objectifs ?
Comment influencer la performance d'une personne, d'une équipe ou d'une organisation ?
Motivation, cadre d'action et objectifs : les 3 portes d'entrée du management de la performance

10h45 / 11h45
Ressources Humaines : quelles perspectives pour demain ?
Recrutement
Fidélisation des salariés
Transfert du savoir-faire
Proposée par les Chambres Consulaires de la Charente-Maritime

10h45 / 11h45
Les grands thèmes de la Loi de Modernisation de l'Économie
Simplification pour les petites entreprises
Les mesures pour dynamiser la concurrence
Les mesures pour encourager les entrepreneurs en faveur de la création, cession et de la reprise d'entreprise

14h / 15h15
Transmission d'entreprise : une aventure humaine
Les outils d'accompagnement
Les aspects humains de la transmission-reprise

14h / 15h15
Construire un business-plan performant : les 10 points clés
Qu'est ce qu'un business-plan ?
Comment construire un business-plan ?
Comment le présenter et quels sont les éléments essentiels pour convaincre les partenaires financiers du projet ?

15h30 / 16h30
Devenir employeur en toute simplicité
Principales démarches et obligations sociales liées à l'emploi de personnel salarié et outils de simplification associés

15h30 / 16h30
Les entreprises à l'heure de la fibre optique ou comment gagner en compétitivité grâce au Très Haut Débit ?
La Charente-Maritime désormais au cœur du Très Haut Débit européen
Les nouveaux usages qui permettent de gagner en compétitivité
Témoignages d'entreprises raccordées en fibre optique

Pour un recrutement plus efficace

Comment rentabiliser le coût élevé d'un recrutement ?

La réussite d'un recrutement repose essentiellement sur trois critères :

- Le réseau
- La recherche méthodique des candidats
- La qualité de l'intégration du candidat retenu

LE RÉSEAU

Les conseillers en Ressources Humaines de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime ont développé leur propre réseau de partenaires de l'Emploi (ANPE, Maison de l'Emploi, Associations, Armée…). L'objectif est d'augmenter la visibilité des offres d'emploi des entreprises artisanales.

LA CMA VOUS ACCOMPAGNE

• Dans une recherche méthodique

Vous êtes déjà initié au recrutement :

Votre Chambre de Métiers vous propose un service simple et rapide. Vous exprimez votre besoin en recrutement et le conseiller se charge de rédiger une offre d'emploi pertinente et de la diffuser à l'ensemble des membres du réseau de partenaires de l'emploi.

• Vous recevez les candidatures et effectuez vous-même les entretiens de recrutement.
• Le conseiller assure un suivi personnalisé et relance si nécessaire l'offre d'emploi.

• Vous souhaitez être accompagné tout au long du processus et acquérir une méthode de recrutement.

Vous avez conscience des enjeux d'un recrutement et du coût lié à une erreur de recrutement. Vous souhaitez avoir tous les atouts en main pour définir précisément votre besoin. La finalité est d'identifier les compétences des candidats à partir d'un CV puis lors de l'entretien de recrutement. Votre conseiller vous fournira des outils méthodologiques et vous accompagnera dans chacune des étapes du recrutement.

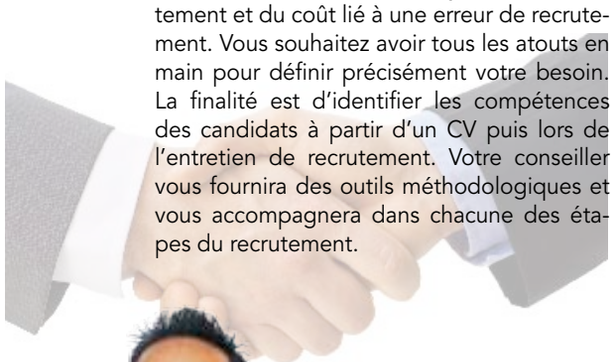

• Pour vous accompagner dans une véritable démarche d'accueil et d'intégration

• Accueillir

Avoir une procédure d'accueil de qualité tend à conditionner l'intégration du nouvel arrivant. L'accueil d'un salarié implique de préparer à l'avance son arrivée. A cet effet, il convient de préparer en amont son équipement et son poste de travail, de prévenir les salariés de l'arrivée du nouvel embauché. Le jour de l'arrivée, l'employeur doit prendre le temps afin de lui présenter plus en détail l'entreprise et son environnement et de l'installer à son poste de travail en lui indiquant les consignes de sécurité.

• Intégration et transmission des compétences fondamentales

L'intégration est une démarche qui peut prendre plusieurs mois. Cette phase représente la familiarisation du nouvel arrivant avec son environnement de travail et la transmission de compétences fondamentales nécessaires à l'exécution de ses tâches quotidiennes. Un référent peut être nommé pour accompagner ce salarié. Il sera notamment chargé de lui apprendre le " métier " et / ou les spécificités de l'entreprise.

Pour aller plus loin…fidéliser les salariés

Le recrutement est un processus coûteux en termes de temps et de productivité. Afin de limiter le turn-over, il convient de fidéliser les salariés. Ceci induit de réfléchir à la fois aux conditions de travail et aux rémunérations proposées. En termes de rémunération, il existe aujourd'hui des dispositifs non soumis à cotisations qui permettent d'accroître la rémunération de vos salariés et ainsi de se démarquer des employeurs concurrents.

Lionel Le Kyhuong

Après 12 ans de management associés à une expérience de Responsable des Ressources Humaines, Lionel Le Kyhuong rejoint la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime en tant que conseiller d'entreprise en Ressources Humaines.

Proche du terrain, il a pour mission d'apporter un conseil aux entreprises artisanales en matière de recrutement, d'organisation, de management d'équipes, de gestion des compétences…

Le recrutement en 5 questions : testez vos connaissances !

1. Que faut-il détecter en priorité dans un CV ?
   - **A** L'adresse et le diplôme
   - **B** Les " trous " et les compétences
   - **C** Les loisirs
2. Quel sujet ne doit pas être abordé au cours d'un entretien d'embauche ?
   - **A** La négociation du salaire
   - **B** L'expérience acquise dans l'entreprise x
   - **C** L'état de santé
3. Quand le processus de recrutement s'achève-il ?
   - **A** Après les entretiens
   - **B** Après avoir rappelé le candidat retenu et ceux qui ne le sont pas
   - **C** Après l'intégration du nouvel arrivant
4. Lors de la vérification des références vous ne pouvez pas :
   - **A** Contacter l'organisme de formation pour vérifier le diplôme
   - **B** Contacter l'entourage afin d'obtenir des informations sur la situation familiale
   - **C** Vérifier auprès de l'employeur précédent l'expérience
5. Qu'est que la Déclaration Unique d'Embauche :
   - **A** Une formalité administrative à réaliser auprès de l'URSSAF lors de l'embauche d'un salarié
   - **B** Une nouvelle forme de contrat de travail
   - **C** Une formalité administrative simplifiée de déclaration d'embauche pour les entreprises de moins de 5 salariés

Réponses : 1B – 2C – 3C – 4B – 5A

Pour plus d'information :

vos conseillers en Ressources Humaines sont à votre écoute :

Valérie Pucheu - Tél. 05 46 50 03 07
v.pucheu@cm-larochelle.fr

Lionel Le Kyhuong - Tél. 05 46 50 03 05
l.lekyhuong@cm-larochelle.fr

Formation des nouveaux chefs d'entreprises artisanales du bâtiment (FONCE)

Parce que la transmission d'une entreprise artisanale du bâtiment ne s'improvise pas, la CAPEB a créé une formation exclusivement destinée aux repreneurs d'entreprises artisanales du BTP.

Le parcours de formation " Jeunes Entrepreneurs du Bâtiment " donne aux candidats le maximum d'atouts (connaissances, réflexes, méthodes, outils, comportements…), pour gérer, s'approprier les nouvelles techniques et assurer la pérennité de l'entreprise.

27 jours de formation répartis sur 1 an

Parcours de formation complet, intégrant les modules suivants :

- Gestion des Ressources Humaines
- Stratégie commerciale
- Comptabilité, gestion administrative et financière
- Informatique appliquée à la gestion de l'entreprise
- Juridique et règlementaire
- Gestion du chantier

Prise en charge financière (nous consulter)

Cette formation peut être complétée par d'autres modules de formation (23 jours supplémentaires) permettant d'accéder à un titre reconnu par l'Etat (niveau IV –FREAB : Formation des Responsables d'Entreprises Artisanales du Bâtiment).
A noter que le suivi de la formation " Jeunes Entrepreneurs du Bâtiment " dispense les stagiaires du FONCE, du Stage de Préparation à l'Installation d'une Entreprise Artisanale (SPIEA), obligatoire avant l'inscription au Répertoire des Métiers.

Futurs repreneurs contactez nos services pour plus de renseignements

Contacts : m.condamin@cm-larochelle.fr
fabienne.delachaise@capeb.charente-maritime.fr

Ensemble pour favoriser la reprise d'entreprises artisanales du bâtiment

Le Président de la CAPEB, M. DRAPEAU
et le Président de la CMA17, M. DOIGNON

Le 30 septembre 2008, une convention entre la CAPEB, l'ARFAB et la Chambre de Métiers de la Charente-Maritime a été signée dans le cadre de la promotion et l'organisation de la **Formation des Nouveaux Chefs d'Entreprise (FONCE).**

La formation vise à développer les chances de réussite des porteurs de projet de reprise d'entreprises artisanales du bâtiment en leur permettant de connaître les réglementations spécifiques au secteur du bâtiment, les principes fondamentaux liés à la gestion d'une entreprise du **bâtiment**, les mécanismes économiques et comptables ainsi que l'environnement institutionnel dans lequel ils évolueront.

Dans le cadre de ce partenariat, la CMA 17 interviendra dans l'animation de cette formation sur certains thèmes. Les stagiaires titulaires de l'attestation de Formation FONCE seront dispensés du Stage Préalable à l'Installation d'une Entreprise Artisanale (obligatoire dans le cadre de l'immatriculation).

Contact CMA17
Myriam Condamin, responsable du pôle Création Reprise de la CMA17
Tél : 05 46 50 00 38
m.condamin@cm-larochelle.fr

Mouvements des entreprises
Charentaises-Maritimes

Le nombre d'entreprises artisanales est en constante augmentation depuis 10 ans.
Concernant les mouvements des immatriculations-radiations en 2008 le solde positif est de 378 soit 76 de mieux que sur la même période 2007.
Les mouvements 2008 enregistrent une progression de 155 au niveau des immatriculations par rapport à 2007 contre seulement 79 pour les radiations sur la même période.
La répartition selon les secteurs d'activité montre une augmentation concernant le bâtiment ainsi que l'alimentation.

INSCRITS AU 31/08/2008

Secteurs d'activités		
Alimentation	1 768	14,6%
Travail des métaux	612	5,1%
Textile. cuir. habill.	137	1,1%
Bois et ameublement	434	3,6%
Autres fabrications	691	5,7%
Bâtiment	5 438	45,0%
Transports. rep. serv.	2 999	24,8%
	12 079	100%

Répartition par secteur d'activité

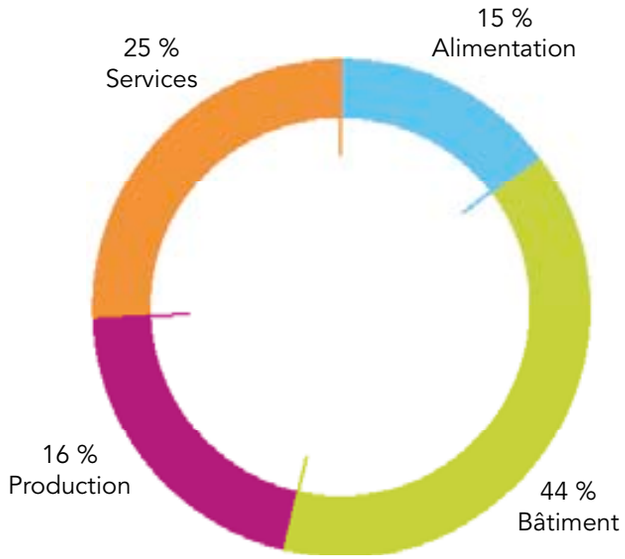

Mouvement en 2008

Secteurs d'activités	Imm.	Rad.	Solde	Famille	Solde
Alimentation	203	131	72	Alimentation	72
Travail des métaux	39	28	11		
Textile. cuir. habill.	11	10	1	Production	41
Bois et ameublement	24	20	4		
Autres fabrications	59	34	25		
Bâtiment	465	266	199	Bâtiment	199
Transports. rep. serv.	227	161	66	Services	66
	1028	650	378		378

Immatriculations Radiations solde 2008

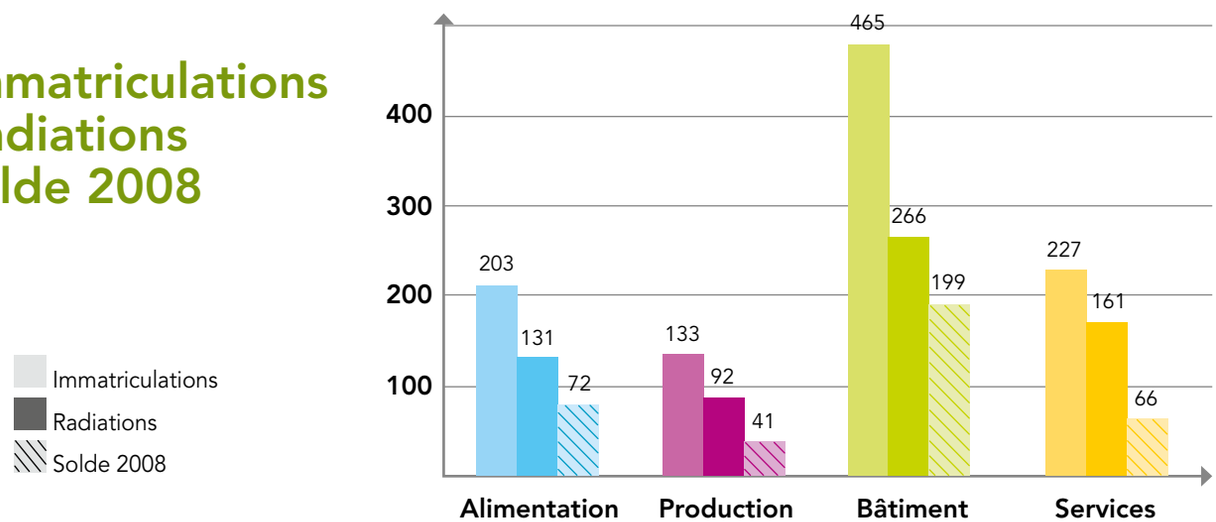

FIAT FIORINO
ET TOUT DEVIENT ACCESSIBLE.
COMPACT. SPACIEUX. ECONOMIQUE. FIAT FIORINO VOUS ACCOMPAGNERA PARTOUT DANS VOS DEPLACEMENTS.
Fiorino
Fourgon
Transport de personnes
À PARTIR DE 7 990 €
À PARTIR DE 10990 €
FIAT
PROFESSIONAL
CONSTRUCTEUR D'UTILITAIRES DEPUIS TOUJOURS.
La Scala AUTOMOBILES
LA ROCHELLE 05.46.44.46.24
ROCHEFORT 05.46.99.88.88
SAINTES 05.46.93.89.00
ROYAN 05.46.05.10.00
SCALA GROUP

ATOUTS PROS
PER Convergence
Un contrat d'épargne collective défiscalisant côté Pro et côté Perso
• Côté Pro : vous placez une partie de vos bénéfices sans charges sociales(1)
• Côté Perso : vous bénéficiez d'une exonération d'impôts sur les plus-values à la sortie(2)
Pour en savoir plus, contactez votre conseiller et réalisez votre simulation personnalisée sur www.credit-agricole.fr
Comment
CONSTITUER
UN CAPITAL
et payer moins d'impôts ?
CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES
BANQUE ET ASSURANCES
(1) Hors CSG - CRDS. (2) Hors prélèvements sociaux. Conditions d'adhésion et notice d'information des FCPE disponibles dans les agences du Crédit Agricole. Offre proposée par Crédit Agricole Asset Management selon réglementation fiscale en vigueur. Société Anonyme au capital de 548 162 915 € - Société de Gestion de Portefeuille. Agréée par l'AMF N° GP 04000036 - Siège social : 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris.
www.ca-cmds.fr

dossier détachable

Comment répondre à un appel d'offres

1 Préambule

Pour répondre à un appel d'offres, encore faut-il comprendre les marchés publics. Qui dit " marchés publics ", dit contrats conclus à titre onéreux entre un acheteur public et un opérateur économique public ou privé.

Quelque soit le montant du marché, les trois grands principes de la commande publique sont :

- **la liberté d'accès à la commande publique,**
- **l'égalité de traitement des candidats,**
- **la transparence des procédures.**

Il existe **trois natures de marchés publics.** Tout d'abord, les marchés de travaux ont pour objet la réalisation de tous travaux de bâtiment ou de génie civil à la demande de l'acheteur public exerçant la maîtrise d'ouvrage. Ensuite, les marchés de fournitures ont pour objet l'achat, la prise en crédit-bail, la location ou la location-vente de biens meubles (mobiliers, matériels ou fournitures). Enfin, les marchés de services se composent de services matériels (nettoyage de locaux, entretien des jardins, etc.) et de services immatériels (expertise comptable, services juridiques,…).

2 Répondre à l'appel d'offres

Où consulter les publicités et comment les sélectionner ?

Actuellement, il existe deux solutions pour consulter les annonces légales, ce peut-être :
Soit en version papier avec le BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics), le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne) ou les JAL (Journaux d'Annonces Légales) qui sont les journaux locaux et nationaux,
Soit en support Internet avec les sites de l'Administration Française (www.minefi.gouv.fr et www.service-public.fr)
Dans le cas où la publicité correspond à l'activité exercée par le futur candidat, une demande de dossier de consultation (DCE) peut avoir lieu. Cette demande est transmise à l'administration ; en règle générale, les coordonnées des personnes responsables du marché sont mentionnées à la fin de l'avis de publicité.

Comment apprécier l'aptitude à se porter candidat ?

Une fois le DCE recueilli, la précipitation n'est pas de guise :
- Il est nécessaire d'évaluer l'opportunité d'une telle soumission.
- Il est recommandé de vérifier la date limite de dépôt des candidatures : le délai avant la remise des dossiers doit être suffisant pour ne pas remettre un dossier bâclé.
La capacité à postuler ne doit pas être prise à la légère :
- Le temps et l'organisation pour se porter candidat et pour exécuter le marché doivent être pris en compte.
- Une éventuelle condamnation judiciaire peut rendre impossible la candidature (se référer aux documents administratifs demandés)

Comment établir la proposition financière ?

La manière d'opérer se déroule en deux temps. Tout d'abord, une stratégie doit être mise en œuvre pour rédiger et estimer la proposition et ainsi, déterminer le coût d'exécution de la prestation. Ensuite, il est judicieux d'analyser la proportion réservée au prix par rapport aux critères de pondération définis dans le DCE.

Si le prix n'est pas le critère déterminant, comment accentuer les autres critères ?

Il est nécessaire de mettre en avant l'originalité technique, les moyens humains et matériels, l'expérience afin de montrer que votre entreprise est apte sur le plan technique à faire face au besoin de l'administration.

Comment répondre au marché ?

Le candidat doit répondre en prenant en compte la taille de l'entreprise et la complexité du marché. Il existe différentes possibilités pour postuler : soit postuler seul, soit postuler seul mais avec des sous-traitants, soit postuler en groupement.

Comment établir l'acte de candidature ?

Lister les documents à mettre dans l'enveloppe " Candidature ". Les précisions sur les documents sont apportées dans le Règlement de Consultation.
Lister les documents à mettre dans l'enveloppe " Offre ". Les précisions sont également dans le Règlement de Consultation.
Vérifier que les documents sont paraphés, datés et signés
Cibler le destinataire de la candidature et de l'offre, dans la publicité de l'appel d'offres.
Joindre les documents dans les enveloppes " Candidature " et " Offre " en fonction des indications du Règlement de Consultation

Formation
Répondre à un appel d'offres

Connaître le processus d'élaboration de la réponse à un appel d'offres et maîtriser les éléments qui permettront d'avoir la meilleure proposition technique et commerciale.

Publics

Tout acteur du secteur des métiers et de l'artisanat, impliqué dans l'élaboration de la réponse à un appel d'offres public (simple ou complexe)

Sommaire du programme

Se préparer avant la parution de l'appel d'offres

- Identifier les appels d'offres à venir
- Connaître la clientèle publique et identifier les circuits de décision
- Se positionner par rapport à la concurrence
- Les actions commerciales en amont
- Les stratégies commerciales
- Analyse d'un appel d'offres

Lire l'appel d'offres

- Identifier les exigences
- Analyser les risques/opportunités
- Décider de répondre ou de ne pas répondre

S'organiser pour répondre à l'appel d'offres

- Equipe proposition
- Structuration et contenu de la réponse
- Planifier la réponse

Rédiger la proposition commerciale et technique

- Devis et chiffrage
- Proposition simple et complexe
- Aspects contractuels
- Relation avec le client pendant la phase de proposition
- Vérifier et valider la proposition avant remise au client

Les actions valorisantes

- Soutenir et valoriser l'offre remise au client
- Se démarquer par rapport aux concurrents
- Les actions après la décision du client

Les 10 commandements à respecter pour répondre à un marché public :

1. Surveiller les publicités des avis d'appels publics à la concurrence (AAPC)
2. Vérifier ses capacités à exécuter le marché
3. Etablir un devis
4. Développer les autres critères
5. Décider des modalités de soumission
6. Faire acte de candidature et d'offre
7. Suivre le déroulement de la procédure L'ADMINISTRATION a attribué le marché
8. Adresser les documents nécessaires
9. Attendre la notification
10. Conserver les documents constitutifs du marché

Organisation
Durée : 2 jours
Date : Février 2009.

Contact : Département Formation Professionnelle
Florence MOUNIER
Tél : 05 46 50 01 04
Email : f.mounier@cm-larochelle.fr

Le Studio Lézard Graphique adopte la Digigraphie®

Une alternative de qualité à la lithographie.

Afin de répondre aux besoins croissants de ses clients, le Studio Lézard Graphique souhaitait investir dans un second traceur qui lui permette d'augmenter sa capacité d'impression numérique grand format tout en mettant l'accent sur la qualité par le référencement de l'entreprise en tant que Laboratoire Digigraphie® Epson.

La Digigraphie® correspond tout d'abord à une certification accordée par Epson à l'issue d'un audit de production. Cet audit concerne aussi bien le type de matériel utilisé pour la production que la configuration et la maîtrise des éléments de la chaîne graphique. C'est pour les clients le gage d'une qualité de production constante.

Le Label Digigraphie® s'applique à des reproductions d'oeuvres en séries limitées sur des supports certifiés (toiles canvas, papiers d'art, papiers photos...) permettant d'obtenir une qualité et une pérennité de 60 à 100 ans. Les reproductions effectuées en Digigraphie® sont numérotées, portent la marque du laboratoire, la signature de l'artiste et sont accompagnées d'un certificat d'authenticité. Les oeuvres Digigraphie® sont présentées sur l'espace galerie en ligne du site www.digigraphie.net pour être visible du plus grand nombre.

Ce type de reproduction est particulièrement prisé des artistes peintres, mais également des photographes pour la reproduction de leurs oeuvres en tirages limités. De nombreux musées ont également adopté la Digigraphie® pour commercialiser dans leurs boutiques des reproductions de qualité mais aussi les entreprises pour des cadeaux d'affaires personnalisés.

Ce label s'ajoute aux certifications déjà obtenues par le Studio Lézard Graphique validant ainsi l'expertise acquise dans la maîtrise de l'image et de la colorimétrie.

Tous ces savoir-faire s'appliquent bien évidemment aux domaines habituels du studio, que ce soit pour la conception de documents ou la réalisation de visuels destinés aux expositions ou à l'événementiel.

Atelier bijouterie joaillerie
Créations Chevillot Delrive

Emmanuel et Dominique : un couple d'artisans joailliers complémentaires et passionnés.

Niché à Varaize, au sud de Saintes, l'atelier de bijouterie joaillerie d'Emmanuel et de Dominique vous accueille dans une atmosphère studieuse, créatrice et sereine. Complémentaires dans l'exercice de leur métier, mari et femme interviendront à des stades différents sur la réalisation du bijou. Dominique assurera la partie création, la réalisation des maquettes, Emmanuel assemblera et sertira le bijou. Cette complémentarité assure une richesse de style et d'expérience à toutes leurs créations uniques.

Dominique et Emmanuel expliquent : « Nous privilégions dans notre métier la tradition, le savoir-faire artisanal, la mémoire des gestes acquise dans l'enthousiasme de l'apprentissage, conservée et transmise dans la sagesse ».

L'atelier travaille avec des professionnels pour des travaux de sous-traitance et avec des particuliers plutôt pour des créations. « Notre atelier existe depuis 7 ans. Après avoir acquis une solide expérience dans les ateliers de bijouterie, je me sentais mûre pour créer ma propre entreprise », explique Dominique, « puis quelques mois plus tard Emmanuel m'a rejoint. A nous deux, nous cumulons 30 ans d'expérience dans le métier. Emmanuel est diplômé d'un CAP bijoutier, joaillier, sertisseur et d'une mention complémentaire en gemmologie, et pour ma part j'ai un CAP bijoutier, option fantaisie, option métaux précieux et option joaillerie ».

Il y a un an, le couple a quitté la Rochelle pour s'installer dans le sud du département. « Il a fallu recréer une clientèle. Nous avons privilégié une communication directe en ouvrant les portes de l'atelier au public. Nous sommes passionnés par notre métier et conscients à la fois de sa fragilité. C'est important de le faire connaître» insistent Emmanuel et Dominique.

Le pari était risqué, mais s'avère aujourd'hui gagnant. Le savoir-faire et l'expérience du couple ont vite été reconnus et l'atelier a pu développer une nouvelle clientèle de particuliers.

SARL BATIDEAL
Entreprise de maçonnerie à Saujon

S'il dirige aujourd'hui une entreprise de maçonnerie à Saujon, Jean Luc LEGER, 46 ans, a été formé à ce métier par une voie atypique, mais finalement avec des valeurs communes à celles du bâtiment. Il précise : « J'ai suivi une première carrière professionnelle durant 23 ans dans l'armée de l'air, comme maître d'œuvre. J'y ai appris les valeurs du travail bien fait, de la rigueur, de l'exigence et de l'excellence. Les hommes du bâtiment, comme ceux de l'armée, sont des personnalités entières, avec des convictions, et des caractères forts. J'ai appris à gérer des hommes à l'armée, je ne suis pas pris au dépourvu dans ma nouvelle activité ».

Jean Luc LEGER a repris une entreprise de maçonnerie en 2005. BATIDEAL intervient aussi bien sur des chantiers de rénovation que sur de la construction neuve. La perspective d'une reprise est un challenge qu'il a souhaité relever. « Une reprise, c'est certes déjà partir avec un acquis, un porte feuille de clients, mais c'est également le défi de faire aussi bien que le prédécesseur, voire mieux et de développer l'entreprise». Jean Luc LEGER avait les qualités requises pour être chef d'entreprise : indépendance, autonomie et efficacité. Il sait être à l'écoute, mais aussi trancher quand c'est nécessaire. Le challenge est relevé, l'entreprise est pérenne et s'est même largement développée avec d'autres activités liées au bâtiment, menuiseries de pose, etc...

Au fil des ans Jean Luc LEGER s'est constitué une solide équipe d'une trentaine de salariés, « je souhaite un encadrement de qualité et des équipes motivées. J'accueille également des apprentis malgré leurs difficultés d'adaptation au monde de l'entreprise. Il faut faire preuve de motivation et de conviction aujourd'hui pour prendre un jeune, trop souvent il n'a pas les mêmes valeurs que nous, ni le goût du travail » déclare-t-il déçu. Jean Luc LEGER demeure cependant enthousiaste et positif, « il y a de vrais défis à relever aujourd'hui dans le bâtiment, avec de nouvelles façons de travailler et des nouveaux process à instaurer, dans une dynamique de progrès et de respect de l'environnement ».

Avant…

…après

Entreprise Chevalier : **Passion intacte du métier !**

Ebénisterie, agencement d'intérieur

Dressing, cuisine, salle de bain, meubles, boiseries, placards, parquets, agencement magasin, mais de préférence le mouton à cinq pattes ! Voilà ce qui plait à Patrick Chevalier, menuisier ébéniste de métier. « J'ai encore la chance d'être passionné par mon métier, trouver des solutions d'aménagements pour mes clients est un challenge chaque fois renouvelé. La série ne m'intéresse pas. Ce que j'aime c'est comprendre les envies de mes clients et ensuite de les réaliser», explique Patrick. « Depuis 20 ans, nous apprenons à écouter les clients, à les guider dans leur choix. La décoration, l'aménagement et la création de leurs espaces de vie sont des challenges que nous aimons relever. Il s'agit de trouver la bonne idée adaptée à leur envie et à leur budget, en marquant leur différence et en créant leur propre ambiance ».

Patrick a transmis sa passion du métier à son équipe, soudée et stable, un salarié est présent dans l'entreprise depuis 18 ans et deux autres depuis 10 ans. « Nous avons tous le goût du travail bien fait, l'exigence de la finition et comme but final : la satisfaction du client. Partager les mêmes objectifs est gage de réussite. A terme je souhaiterais transmettre mon entreprise à mes salariés », confie-t-il. Patrick est également un exemple pour l'apprentissage, depuis toujours des apprentis apprennent le métier chez lui. Cette année, ce sont 4 jeunes étudiants des métiers du Campus des Métiers de Saint-Germain-de-Lusignan qui ont la chance de bénéficier de l'expérience et du savoir faire de Patrick. « Je suis très exigent avec eux, ce qui peut parfois les déstabiliser au départ. Ensuite ils apprennent à me connaître et surtout à travailler. C'est notre devoir de professionnel et de citoyen de transmettre notre métier ».

Si Patrick essaie d'être le plus souvent possible dans l'atelier ou sur les chantiers, son épouse madame Chevalier assure la partie administrative de l'entreprise. Elle modère également son époux " toujours prêt à relever des défis ". Le binôme est en tous les cas efficace, l'entreprise Chevalier a ses carnets de commandes remplis, sans publicité. La notoriété de l'entreprise passe uniquement par le bouche à oreilles.

Aujourd'hui, les locaux sont devenus exigus pour l'activité grandissante de l'entreprise. La construction d'un nouveau bâtiment d'une surface totale avoisinant les 800 m2 est en cours sur la commune de Chérac « Ce nouveau local spacieux et moderne répondra aussi à la législation en vigueur sur le traitement des poussières, et nous permettra de répondre à des chantiers encore plus ambitieux » se réjouit Patrick.

Monsieur et madame Chevalier viennent d'obtenir une Aide à l'Investissement pour le Développement de l'Economie Rurale, AIDER, d'un montant de 10 000 €, pour leur nouveau bâtiment, grâce à un dossier monté avec l'aide d'une conseillère d'entreprise de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat 17.

Les conserves du Presbytère
La tradition mise en boîte

Brigitte et Jean-Pierre RABAUD travaillent en couple depuis plus de 30 ans.

Pendant 16 ans, jusqu'en avril dernier, ils ont été propriétaires du " restaurant du Présbytère " à Epargne. Parallèlement il y a 5 ans, ils créent Les Conserves du Presbytère également à Epargne. « Les clients du restaurant désiraient déguster également les plats de mon mari chez eux. Nous avons alors eu l'idée des conserves. Nos conserves sont 100% artisanales, sans colorants ni conservateurs. Manger sain, c'est la devise de la maison ! » explique Brigitte.

Lamproie à la bordelaise, sèches en piperade, matelote d'anguilles, pâté de palombes aux raisins, civet de sanglier : pas moins de 35 produits sont proposés. « Mon mari cuisine les recettes de sa grand-mère, à base de viande, mais surtout à base de poisson. Notre spécialité : les rillettes de lamproie. Nous sommes les seuls à les cuisiner en Charente-Maritime ! » insiste Brigitte Rabaud. « Je m'occupe de la commercialisation de nos produits sur les marchés fermiers, dans les salons gastronomiques et prochainement dans les épiceries fines. Nous ne souhaitons pas travailler avec la grande distribution, nous préférons la convivialité, et le côté familial des marchés fermiers. »

En avril dernier le couple se consacre exclusivement à l'entreprise de conserves et cesse son activité de restaurateur. La construction d'un labo et d'un lieu de vente est lancée.

« Nos clients peuvent désormais venir, visiter et déguster nos produits sur place. » Brigitte et Jean-Pierre RABAUD ont fait appel aux conseils avisés de la conseillère en hygiène alimentaire de la CMA17 pour mener à bien leur projet. « Nous avions déjà suivi une formation HACCP et un diagnostic hygiène alimentaire à la CMA17, nous avions été satisfaits et c'est naturellement que nous nous sommes à nouveau adressés à la CMA17 pour avoir des conseils en aménagement de locaux.»

Avis aux amateurs de saveurs traditionnelles, Brigitte et Jean Pierre seront présents au Salon de la Gastronomie du 8 au 11 novembre 2008 au Parc des Expositions de La Rochelle.

Ré-Net Propreté et services

Approche technique et qualitative du metier

Depuis sa reprise, en 2006, par la jeune Noémie CORBEL et ses associés, tous professionnels du nettoyage, l'entreprise rétaise a connu un développement rapide.

Pari réussi pour Noémie CORBEL, l'une des plus jeunes chefs d'entreprise du département (25 ans), le Chiffre d'Affaires et les effectifs de Ré-Net ont été multipliés par 4 en seulement 2 ans ! Les équipes de Ré-Net se sont rendues indispensables pour les entreprises, les collectivités et les particuliers de l'Aunis et de l'Ile de Ré.

Ré-Net propose une large palette de services dans le domaine de l'entretien : entretien des espaces verts, des parking, du mobilier de plein air, faire disparaître les graffitis, shampouiner les moquettes, faire briller les vitrines et les baies vitrées. « Nous luttons chaque jour contre les clichés de la femme de ménage, nous sommes des professionnels diplômés et qualifiés qui connaissons parfaitement l'usage des produits, les règles de sécurités pour l'utilisation des machines, les normes sanitaires et les protocoles de nettoyage » précise Noémie, elle-même titulaire d'un BTS Hygiène Propreté et Environnement. « Notre premier atout, ce sont les salariés de l'entreprise ! Ils doivent être ponctuels, discrets, autonomes, honnêtes, précis et bien entendu disposer d'une formation technique adaptée ». Chez Ré-Net tous les salariés sont formés aux métiers de l'entretien. Frédéric SAVIGNANT, agent d'entretien, a ainsi suivi une formation " métiers de la propreté " avant d'être recruté pour un premier contrat CIRMA* de 6 mois. « Un conseiller de la CMA17 nous a contacté pour nous proposer d'embaucher Frédéric, à travers le dispositif CIRMA. Il avait déjà acquis de l'expérience dans le nettoyage et avait juste besoin qu'on lui fasse confiance. Aujourd'hui cela fait 18 mois qu'il travaille chez nous et cette collaboration est un succès ! » se félicite Noémie.

Professionnaliser les métiers du nettoyage, tout en en donnant une image moderne et positive de cette activité, demeure la motivation première de cette jeune chef d'entreprise.

* CIRMA : Contrat d'Insertion - Revenu Minimum d'Activité

Gestélia

Charente-Maritime

Accompagnement • Gestion • Comptabilité

Parce qu'il est important de bien s'entourer et de se faire conseiller pour transmettre ou céder son entreprise, nous avons mis au point...

Le PACK "CEDANTS"

Personnalisable et adapté à votre situation

Le diagnostic gratuit de votre projet !

Collecte d'informations
Analyse de vos bilans
Optimisation fiscale
Validation de votre prix de vente

Téléphonez pour prendre rendez-vous au plus vite avec un expert au : 05.46.50.00.60

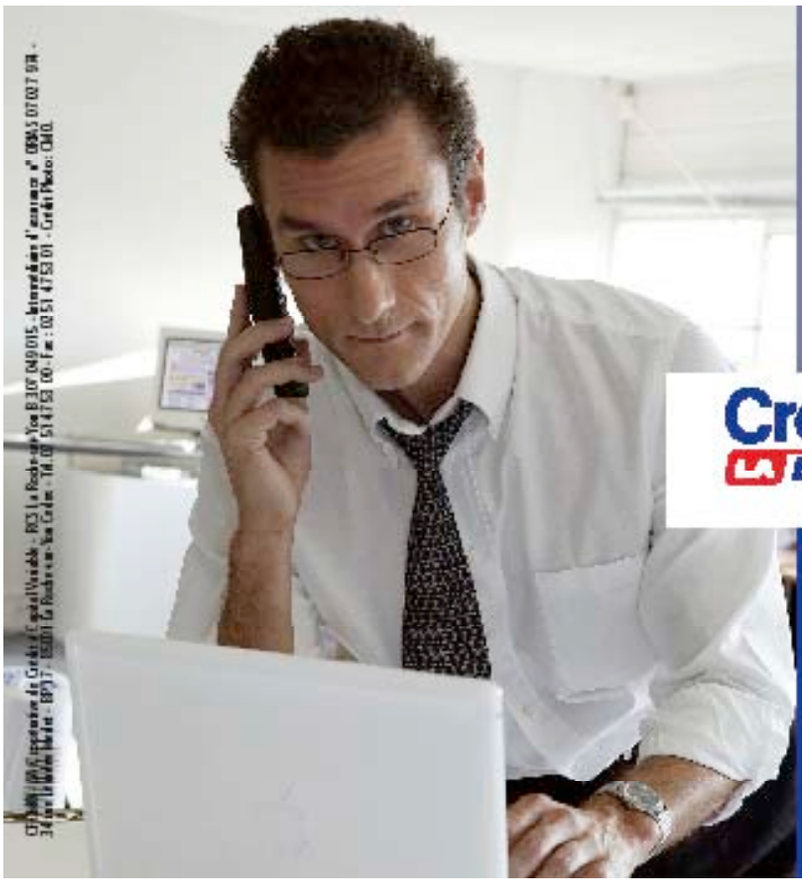

"Mon banquier, c'est le partenaire de mon entreprise."

Crédit Mutuel

LA banque à qui parler

Eurocompte PRO

LA solution pour plus d'efficacité au coeur de notre relation.

Parlons-en ensemble.

Stage de perfectionnement et formation

inter entreprise à destination des professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration

Afin de faciliter l'accès à la formation pour tous, les partenaires sociaux du **FAFIH** ont souhaité s'associer avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente-Maritime pour mettre en place des actions de formation destinées prioritairement aux salariés des très petites entreprises du secteur pour le dernier trimestre 2008.

Tous les moyens ont été mis en œuvre pour rapprocher la formation des entreprises de moins de dix salariés sur le département de la Charente-Maritime. Ces établissements de moins de 10 salariés représentent environ 90% des établissements avec salariés et emploient 50% des salariés du secteur.

Actions de formation inter entreprises du secteur de l'hôtellerie restauration pour les salariés :

- **d'entreprises de moins de 10 salariés**
- **des entreprises de 10 à 19 salariés**

Ces stages, de courte durée, sont organisés en inter entreprises par le Campus des Métiers de la Rochelle. **Leur coût pédagogique est intégralement pris en charge, sans limitation du nombre de salariés inscrits ni du nombre de sessions de formation. La participation forfaitaire aux frais annexes liés à la formation est également financée par le FAFIH.**

- La prévention des risques professionnels
- Guide des bonnes pratiques d'hygiène et qualité alimentaire en restauration
- S'initier au chocolat

La démarche de l'employeur est simple : il suffit d'appeler le responsable du stage de la CMA 17 qui fera toutes les démarches nécessaires à l'inscription du ou des salarié(s) concernés :

Eliane MYCAT - Tél. 05 46 00 89 21
e.mycat@cm-larochelle.fr

Les CQP en hôtellerie restauration sous contrat de professionnalisation en partenariat avec le FAFIH

Les CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) de l'Industrie Hôtelière sont destinés à lutter contre le faible niveau d'étude et de qualification de la profession. Ils sont une réponse aux besoins de compétences des entreprises confrontées à des difficultés récurrentes de recrutement.

Véritables passeports professionnels, ils préparent à des qualifications correspondant à des emplois/métiers et s'inscrivent en complément des autres diplômes et titres professionnels préparant aux métiers du secteur. Ils offrent des passerelles dans les différentes branches du secteur et optimisent, par leur contenu, les conditions d'une réelle transférabilité de compétences.

La production culinaire

CQP-IH " RECAPE "*

CQP-IH " CUISINE "

Le service en salle

CQP-IH serveur de restaurant

CQP-IH " RECAPE "*

*Le CQP (**Re**connaissance d'**Ap**titude à l'**E**mploi de l'Industrie Hôtelière) forme les participants en entreprise et en centre de formation pour favoriser une insertion professionnelle et pour appréhender les compétences de bases dans l'une des cinq fonctions types : cuisine, salle, café – brasserie, étage, restauration collective.

Qui ? Les jeunes de 16 à 26 ans ou sans niveau de qualification.

Pourquoi ? Préparer au Certificat de Qualification Professionnelle RECAPE

(Reconnaissance d'Aptitude à l'Emploi de l'Industrie Hôtelière) en formant les participants en entreprise et en centre de formation pour favoriser une insertion professionnelle et pour appréhender les compétences de bases dans l'une des cinq fonctions types : cuisine, salle, café – brasserie, étage, restauration collective.

Comment ? Un site de formation :

Campus de La Rochelle.

Durée totale en heures :

à déterminer avec l'entreprise.

Date de début :

Fin 2008/Début 2009

Avant toute demande de candidature il est nécessaire d'assister à une réunion d'information à 17 heures 30, dans les locaux du Campus un des jours indiqués ci-dessous :

12, 20 et 26 novembre

Les parents sont cordialement et vivement invités à ces réunions.

Merci de confirmer par téléphone ou par mail votre participation à une de ces réunions.

Vos contacts au sein du Campus des Métiers de La Rochelle :

Elyane MYCAT - Conseillère Formation
e.mycat@cm-larochelle.fr

Stage de perfectionnement

Sur le second semestre, le Campus des Métiers organise **un stage de perfectionnement** financé par la Branche de l'Industrie Hôtelière à l'attention des saisonniers, extras, demandeurs d'emploi ou salariés du secteur dans le cadre de la promotion professionnelle et sociale.

- **L'accord des mets et des vins pour professionnels confirmés**

Perfectionnement, techniques de dégustation comportant un module sur l'accord des mets et des vins et les techniques de vente

21 heures : Campus des Métiers de La Rochelle ou de Saint-Germain-de-Lusignan du 06 au 08 avril 2009

Le FAFIH finance : le coût de la formation (hors frais d'inscription : 30 €) ainsi que les déjeuners de travail pris en commun, organisés par le centre durant la formation.

Pour vous inscrire dès à présent :
Eliane Mycat Tél. 05 46 00 89 21
e.mycat@cm-larochelle.fr

Résultats aux examens 2008
de la constance dans nos performances !

Le taux de réussite de 74,81 % aux examens de juin 2008 au sein des Campus des Métiers consolide des résultats très satisfaisants depuis maintenant plus de trois ans sur l'ensemble des filières. L'analyse des résultats obtenus nous permet de définir nos axes de progrès dans une démarche d'amélioration de la qualité de nos enseignements afin de favoriser la réussite de nos apprenants aux examens.

Cette réussite est l'aboutissement du travail issu de la collaboration fondamentale entre les trois acteurs essentiels que sont :
- **Les étudiants des Métiers**
- **Le Maître d'apprentissage et son équipe**
- **L'équipe pédagogique des Campus des Métiers**

Evolution des résultats par site

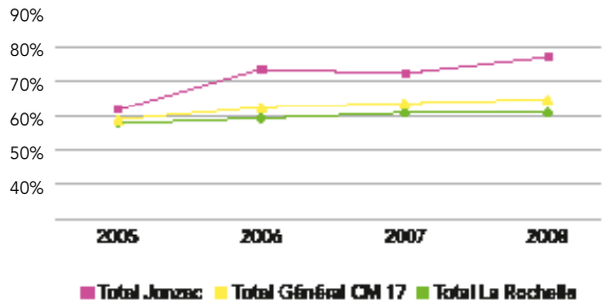

Pour l'année 2008 - 2009, nous poursuivons notre engagement dans une authentique dynamique d'amélioration de la qualité en favorisant les axes suivants :

• Poursuivre et renforcer l'évaluation et le positionnement des étudiants des Métiers
• Renforcer les relations avec les maîtres d'apprentissage
• Individualiser les parcours de formation afin de répondre aux besoins des apprenants

Professionnaliser nos équipes et expérimenter de nouvelles modalités pédagogiques

Evolution des résultats aux examens

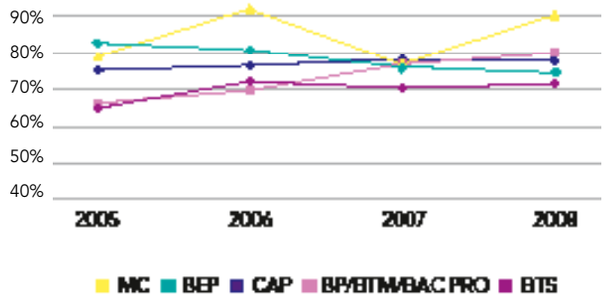

Féminisation des métiers :
enjeu commun du Campus des Métiers et de l'Entreprise

Les réalités de la mixité des métiers au sein de secteurs d'activité sont caractérisées par leur forte masculinité. Il est important de bien mesurer l'enjeu que représente cette évolution pour l'orientation des jeunes filles.

La politique d'égalité décidée par le gouvernement s'organise autour de 4 axes de travail prioritaires :

- **Encourager** l'accès des femmes aux postes à responsabilité, tant dans la vie politique qu'économique et sociale ;
- **Développer** l'égalité professionnelle, en travaillant avec les partenaires sociaux, notamment grâce à des mesures incitatives (contrats pour la mixité des emplois, contrats pour l'égalité, le « label égalité ») ;
- **Promouvoir** et défendre les droits des femmes en luttant contre les violences faites aux femmes ;
- **Favoriser** l'articulation des temps de vie professionnelle, citoyenne et personnelle en intégrant la parentalité au sein des entreprises et dans l'organisation du travail.

Pour les actions Qualité 2008, le Campus des Métiers travaille sur le thème " Egalité des chances entre les hommes et les femmes " dans le dispositif apprentissage.

Appel à témoins

Vous êtes chef d'entreprise dans un secteur d'activité traditionnellement masculin et vous avez une salariée ou une apprentie, vous êtes salariée ou apprentie dans une entreprise à dominante masculine, votre expérience est réussie et vous souhaitez témoigner ?

La CMA17 attend vos réactions !

Contact : Philippe DALY, directeur du département de la formation professionnelle
p.daly@cm-larochelle.fr
05 46 50 03 37

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Poitou-Charentes

SE FORMER AUJOURD'HUI,
C'EST SE DONNER LES CLÉS
POUR RÉUSSIR DEMAIN.

Informatique et bureautique

Formations diplômantes

Gestion comptable et financière

Diagnostic "Hygiène alimentaire"

Développement personnel

Aspects juridiques et réglementaires

Développement d'entreprise et gestion environnementale

Ressources Humaines

Sécurité et prévention des risques, réalisation du Document Unique

Sensibilisation aux risques professionnels

Commercialisation

Le Conseil de la Formation, le Fonds Social Européen (FSE) prendront en charge les coûts de formation concernant les chefs d'entreprise et leurs conjoints (conjoint collaborateur inscrit au Répertoire des Métiers), les associés et les auxiliaires familiaux.

Contact :
Pour toute information sur les programmes et pour vous accompagner dans l'élaboration de votre projet de formation, prenez contact avec notre coordinatrice formation :

Florence MOUNIER
05 46 50 01 04
f.mounier@cm-larochelle.fr
www.cm-larochelle.fr

l'Europe s'engage en Poitou-Charentes avec le FSE

L'Europe s'engage en soutien à la mise en œuvre de votre formation

Tableau des formations de la CMA 17

Second semestre 2008

Informatique

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Découverte de l'environnement **Windows XP** et Multimédia	2 jours	St Germain de Lusignan - 14 et 15 octobre	20 €	400 €
Les logiciels de bureautique **Word et Excel**	2 jours	**Word :** La Rochelle - 3 et 4 novembre Saintes - 3 et 4 décembre **Excel :** La Rochelle - 12 et 13 novembre Saintes - 29 et 30 octobre	20 €	400 €
Faire sa comptabilité et sa gestion commerciale en informatique sur le **logiciel EBP**	2 jours	**Comptabilité :** La Rochelle - 1er et 2 décembre Saintes - 26 et 27 novembre **Gestion commerciale :** La Rochelle - 17 et 18 novembre **Devis, facturation :** La Rochelle - 18 et 19 décembre	20 €	400 €
Faire sa comptabilité et sa gestion commerciale en informatique sur le **logiciel CIEL**	2 jours	**Comptabilité :** La Rochelle - 19 et 20 novembre Saintes - 16 et 17 décembre **Gestion commerciale :** La Rochelle - 21 et 22 octobre **Paye et déclarations sociales :** La Rochelle - dernier trimestre 2008 **Gestion des encaissements et de votre magasin :** La Rochelle - dernier trimestre 2008	20 €	400 €

Langues

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisans et conjoints collaborateurs	Prix autre public
Français	10 séances de 1h00	Pour les personnes dont le français n'est pas la langue d'origine : Campus des Métiers de St Germain de Lusignan - A partir du 22 octobre, tous les mercredis : 17h00 à 18h00	50 €	350 €
Anglais	10 séances de 2h00 ou 1h30	Campus des Métiers de St Germain de Lusignan - **Débutants -** A partir du 20 octobre, tous les lundis - 17h00 à 19h00 **Perfectionnement -** A partir du 21 octobre, tous les mardis - 17h00 à 19h00 Campus des Métiers de La Rochelle - **Débutants ayant quelques notions -** A partir du 20 octobre, tous les lundis et jeudis - 18h00 à 20h00 **Perfectionnement** - A partir du 22 octobre, tous les mercredis - 17h30 à 20h00	50 €	350 €

Formation

Sécurité

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
CACES 4 Tractopelle	3 jours Stages en partenariat avec le CIPECMA	Châtelaillon - 24, 25 et 26 novembre Jonzac - 3, 4 et 5 décembre	720 € HT	720 € HT
CACES 9 Chariots élévateurs de chantier		Châtelaillon - 1, 2 et 3 décembre Jonzac - 19, 20 et 21 novembre	720 € HT	720 € HT
CACES 1 Mini pelle		Châtelaillon - 17, 18 et 19 novembre Jonzac - 8, 9 et 10 décembre	720 € HT	720 € HT
CACES Nacelles cat.3B		Jonzac - 19, 20 et 21 novembre	720 € HT	720 € HT
Echafaudage fixe	2 jours	Châtelaillon - 26 et 27 novembre Jonzac - 23 et 24 octobre	720 € HT nd	720 € HT nd

Sécurité

Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (ex BCCEA)

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisans et conjoints collaborateurs	Prix autre public
Communication et Ressources Humaines	10 jours	CMA 17 La Rochelle et/ou Saintes Pour connaître les dates, nous consulter	30 €	SUR DEVIS
Secrétariat et bureautique	14 jours	CMA 17 La Rochelle et/ou Saintes Pour connaître les dates, nous consulter	30 €	SUR DEVIS
Gestion de l'entreprise artisanale	29 jours	CMA 17 La Rochelle et/ou Saintes Pour connaître les dates, nous consulter	60 €	SUR DEVIS
Stratégie et techniques commerciales	16 jours	CMA 17 La Rochelle et/ou Saintes Pour connaître les dates, nous consulter	60 €	SUR DEVIS

ADEA

Habilitation électrique

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Remise à niveau	-	La Rochelle - 19 novembre	30 €	200 €
Habilitation électricien B1, B2, BC, BR	-	Campus des Métiers La Rochelle - 27, 28 et 29 octobre 8, 9 et 10 décembre	50 €	200 €
Habilitation BO	-	La Rochelle -17 et 18 novembre	40 €	200 €

Habilitation Electrique

Réglementation

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisans et conjoints collaborateurs	Prix autre public
Réalisation d'un document unique	1 jour en centre 1/2 jour en entreprise	Royan - 17 novembre La Rochelle - 27 octobre Saintes - 20 octobre et 24 novembre	80 €	100 €

Réglementation

Hygiène alimentaire

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisans et conjoints collaborateurs	Prix autre public
Autodiagnostic en hygiène alimentaire *Méthode HACCP*	1 jour en centre 1/2 jour en entreprise	Saintes - 24 novembre et 1er décembre	80 €	210 €

Hygiène

Métiers du Bâtiment

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisan et conjoint collaborateur	Prix autre public
Assainissement individuel	2 jours	CMA17 Saintes - 13 et 14 octobre	100 €	400 €

Bâtiment

Nouvelles formations

Intitulé	Durée	Dates et lieux	Prix artisans et conjoints collaborateurs	Prix autre public
L'entretien de vente	2 jours	La Rochelle - 27 et 28 octobre	20 €	400 €
Fidéliser sa clientèle	2 jours	La Rochelle - 20 et 21 octobre	20 €	400 €
Conquérir de nouveaux clients	2 jours	La Rochelle - 17 et 18 novembre	20 €	400 €
Commercialiser ses produits ou ses services	2 jours	La Rochelle - 3 et 4 novembre	20 €	400 €
Décorer sa vitrine	2 jours	La Rochelle - Dernier trimestre 2008	20 €	400 €
Quel management pour fidéliser son personnel qualifié ?	2 jours	La Rochelle - 17 et 18 novembre	20 €	400 €
La prise de parole en public	2 jours	2009	20 €	400 €
Affirmation et image de soi	2 jours	2009	20 €	400 €
Transmission d'entreprise	1 jour	Saintes - 8 décembre	10 €	200 €
Structurer les fonctions du collaborateur d'entreprise artisanale	2 jours	La Rochelle - 24 et 25 novembre	20 €	400 €

Nouveautés

Vous souhaitez vous inscrire ou obtenir des renseignements sur les modalités d'un stage (programme, horaires, organisation...)
Vous souhaitez un conseil personnalisé sur site (choix d'un stage, solutions de financement, aide à l'élaboration du plan de formation...) :
Contactez le Département Formation de la CMA17 :

Florence MOUNIER
05 46 50 01 04
f.mounier@cm-larochelle.fr

Jean-Philippe CHAUVEAU
05 46 50 02 01
jp.chauveau@cm-larochelle.fr

L'Europe apporte son soutien à la mise en oeuvre de votre formation

La Loi de Modernisation de l'Économie (LME) n° 2008-776 du 4 Août 2008, publiée au Journal Officiel du 5 Août 2008, contient diverses mesures intéressant la fiscalité des particuliers et notamment des entrepreneurs. Cette loi est placée sous le signe de l'assouplissement de la fiscalité des jeunes entreprises (I), l'encouragement à la reprise (II) et à la transmission d'entreprise (III), et amélioration du statut des conjoints pacsés (IV).

1 Assouplir la fiscalité des jeunes entreprises (à compter du 1er janvier 2009)

Création d'un versement fiscal libératoire des micro-entreprises

Cette loi institue un dispositif de **versement forfaitaire libératoire social et fiscal** en faveur des petits **entrepreneurs individuels** placés sous le **régime fiscal des micro-entreprises** (micro-BIC ou micro-BNC). Ces contribuables pourront, **sur option**, s'acquitter auprès d'un seul interlocuteur (l'Urssaf) de l'impôt sur le revenu et de l'ensemble des cotisations et contributions de sécurité sociale, chaque mois ou chaque trimestre, par des versements libératoires, égaux à un pourcentage du chiffre d'affaires ou des recettes réalisés le mois ou le trimestre précédent.

Le versement fiscal libératoire de l'impôt sur le revenu est réservé aux contribuables qui ont opté pour le versement social libératoire, dit micro-social. En revanche, il est possible d'opter pour le seul versement social.

Relèvement des seuils du régime des micro-entreprises et de la franchise de TVA. Actualisation annuelle (à compter du 1er janvier 2009)

En vertu de l'article 50-0 modifié du Code Général des Impôts (C.G.I.), le régime micro-BIC pourra s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel hors taxes n'excède pas :

- **80 000 €** (au lieu de 76 300 € jusqu'en 2008) **pour les activités de vente de marchandises**, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place, ou de fourniture de logement ;

- **32 000 €** (au lieu de 27 000 € jusqu'en 2008) **pour les autres activités de prestations de services.**

Le régime micro-BNC concernera les contribuables dont les recettes annuelles n'excéderont pas 32 000 € hors taxes (au lieu de 27 000 €), conformément aux nouvelles dispositions de l'article 102 ter du CGI.

La **franchise en base de TVA a été relevée** et s'appliquera aux assujettis qui n'ont pas réalisé l'année précédente un chiffre d'affaires supérieur à **80 000 €** (au lieu de 76 300 €) s'agissant des assujettis réalisant des livraisons de biens, des ventes à consommer sur place ou des prestations d'hébergement, et **32 000 €** (au lieu de 27 000 €) s'agissant des assujettis réalisant d'autres prestations.

Les seuils de chiffre d'affaires des régimes micro-BIC et micro-BNC font désormais l'objet d'une **actualisation annuelle** dans la même proportion que la limite supérieure de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu.

2 Reprise d'entreprise et Réduction d'impôt

Cette loi améliore le régime de la réduction d'impôt sur le revenu accordée au titre des emprunts souscrits pour la reprise d'une entreprise (Article 199 terdecies-0 B du CGI). Les aménagements favorables sont les suivants :

- **le seuil minimum de détention** qui devra être atteint par l'acquéreur à l'issue de l'opération de reprise est désormais fixé à **25 % des droits de vote et des droits dans les bénéfices sociaux** de la société reprise ;
- le dispositif a été **étendu aux reprises** d'entreprise **réalisées collectivement** par les membres d'un **même groupe familial** ou **par plusieurs salariés** de la société reprise (dans ce cas, pour l'appréciation du pourcentage de détention, il est tenu compte des **droits détenus globalement** dans la société par les personnes participant collectivement à l'opération de reprise **et** la condition tenant à l'exercice d'une fonction de direction au sein de la société reprise peut être indifféremment remplie par l'un des associés ou membres de la famille ou salariés) ;
- le **plafond des intérêts retenus** pour le calcul de cette réduction d'impôt sur le revenu **a été doublé** et porté à **20 000 €** pour une personne seule et à **40 000 € pour un couple** ;
- **la réduction d'impôt n'est plus remise en cause** lorsque la rupture de l'engagement de conservation des titres de la société pendant 5 ans intervient à la suite d'une **annulation de ces titres pour cause de pertes** ou de **liquidation judiciaire**, ou à la suite **d'une fusion ou d'une scission et si les titres reçus en contrepartie de ces opérations sont conservés par l'acquéreur jusqu'au terme du délai initial de cinq ans.**

3 Diminution des droits d'enregistrement dus lors des transmissions d'entreprise

Diminution des droits d'enregistrement des cessions d'actions et de parts sociales (à compter du 6 août 2008)

Le taux d'imposition des cessions de droits sociaux est désormais fixé par l'article 726, I-1° du CGI à un **taux unique de 3 %.**

Toutefois, **pour les actions**, le montant des droits d'enregistrement est désormais **plafonné à 5 000 € et pour les parts sociales**, il est diminué d'un **abattement égal pour chaque part sociale, au rapport entre 23 000 € et le nombre total de parts de la société.**

□ Diminution des droits d'enregistrement des cessions de fonds de commerce et assimilées (à compter du 6 août 2008)

Afin de maintenir un régime comparable à celui des cessions de parts de sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions, la loi aménage le barème de taxation des fonds artisanaux, agricoles et de commerce ou assimilés, afin de ramener le taux d'imposition à 3 %, pour la fraction de **valeur taxable comprise entre 23.000 € et 200.000 €, la fraction jusqu'à 23.000 € restant non imposable et celle excédant 200.000 € est taxée, à l'ancien taux de 5 %.**

Fraction du prix (ou de la valeur vénale)	Imposition totale
- n'excédant pas 23.000 €	Néant
- comprise entre 23.000 € et 200.000 €	3 %
- supérieure à 200.000 €	5 %

Le régime spécifique, prévu par l'article 722 bis du CGI, pour les acquisitions des fonds ou de clientèles situés dans les **zones franches urbaines**, a été maintenu :

Fraction du prix (ou de la valeur vénale)	Imposition totale
- n'excédant pas 23.000 €	Néant
- comprise entre 23.000 € et 107.000 €	1 %
- comprise entre 107.000 € et 200.000 €	3 %
- supérieure à 200.000 €	5 %

□ Exonération des droits d'enregistrement des cessions d'entreprises aux salariés ou aux proches (à compter du 6 août 2008)

L'article 732 ter nouveau du CGI met en place **un abattement** sur l'assiette des droits dus sur les cessions, en pleine propriété, de fonds artisanaux, agricoles, et de commerce ou de clientèles d'une Entreprise Individuelle ou de parts sociales ou actions d'une Société représentatives d'un fonds ou d'une clientèle, consenties soit **aux salariés ou apprentis de l'entreprise soit à un proche du cédant.**

L'Entreprise ou la Société dont le fonds ou les titres sont cédés doit exercer une **activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale.**

Pour les sociétés, le régime fiscal (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu) est sans incidence.

La vente doit être consentie :

- soit au **titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée depuis au moins deux ans** et qui exerce ses fonctions à temps plein **ou d'un contrat d'apprentissage en cours au jour de la cession**, conclu avec l'entreprise individuelle dont le fonds de commerce ou la clientèle est cédé ou avec la société dont les parts sociales ou actions sont cédées ;

- soit **à un proche du cédant : conjoint, partenaire d'un PACS, ascendants ou descendants en ligne directe, frères et soeurs.**

Les acquéreurs sont tenus de poursuivre, pendant cinq ans à compter de la date de la vente, à titre d'activité professionnelle unique et de manière continue et effective, l'exploitation du fonds ou de la clientèle cédé ou l'activité de la Société dont les parts sociales ou actions sont cédées. **L'un d'eux doit assurer pendant cette période la direction effective de l'entreprise.**

Le bénéfice de la mesure n'est accordé que si le **cédant détient** le fonds, la clientèle, ou les parts sociales ou actions, **depuis plus de deux ans au jour de la cession, et** lorsque le fonds, la clientèle ou les droits sociaux, objet de la cession, ont été acquis à titre onéreux.

Pour la liquidation des droits d'enregistrement, il est appliqué un abattement de 300.000 € sur la valeur du fonds ou de la clientèle ou, en cas de cession de droits sociaux, sur la fraction de la valeur des titres représentative du fonds ou de la clientèle.

Cet abattement ne peut s'appliquer q**u'une seule fois entre un même cédant** et **un même acquéreur.** Si la valeur du fonds cédé directement ou compris dans la valeur de droits sociaux est inférieure à 300.000 €, le reliquat d'abattement pourra être utilisé lors d'une nouvelle cession entre les mêmes personnes.

Le bénéfice de l'abattement est remis en cause lorsque les conditions requises pour en bénéficier ne sont pas remplies. Toutefois, le régime de faveur n'est pas remis en cause lorsque **l'entreprise fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire** dans les cinq ans qui suivent la date de la cession.

□ Donations d'entreprises aux salariés (à compter du 6 août 2008)

Le régime de l'article 790 A du CGI a été assoupli pour permettre aux donations, en pleine propriété, aux salariés de fonds artisanaux, agricoles, et de commerce ou de clientèles d'une Entreprise Individuelle, ou de parts sociales ou actions d'une Société (à concurrence de la fraction de la valeur des titres représentative du fonds ou de la clientèle) de bénéficier d'un **abattement de 300.000 €** sur les droits de mutation à titre gratuit.

Les autres conditions (activité de l'entreprise, qualité du donataire, poursuite de l'exploitation par le donataire, délai de détention par le donateur pour les biens acquis à titre onéreux) sont maintenues.

Ce nouvel abattement peut se cumuler, le cas échéant, avec les abattements applicables en cas de donation en ligne directe et entre époux ou pacsés.

L'abattement ne peut s'appliquer qu'une seule fois entre un même donateur et un même donataire, sans renouvellement au bout de six ans.

4 Amélioration du statut des conjoints pacsés (à compter du 6 août 2008)

Jusqu'à présent réservé au conjoint marié avec le chef d'entreprise, **l'obligation du choix d'un statut pour le conjoint du chef d'entreprise artisanale, agricole, commerciale ou libérale y exerçant une activité professionnelle de manière régulière s'applique** désormais, en vertu de l'article L. 121-8 nouveau du Code de Commerce **au partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS**. Ainsi, ces personnes pourront notamment choisir le statut de conjoint collaborateur et être affiliées à titre personnel au régime d'assurance vieillesse du chef d'entreprise.

Lydie COUSIN et Julien SEVE
Avocats à La Rochelle

Vous avez toujours voulu prendre les rênes mais pas tous les risques.

PRÊT SOCAMA TRANSMISSION-REPRISE D'ENTREPRISE

CAUTION ET GARANTIES LIMITÉES

Vous souhaitez reprendre une entreprise, la Banque Populaire Centre Atlantique et la SOCAMA Centre-Atlantique vous aident à réaliser votre projet.

En exclusivité à la Banque Populaire :

- le prêt* SOCAMA Transmission-Reprise jusqu'à 100 000 € avec une garantie personnelle limitée à seulement 25 % du montant du prêt,
- le prêt** Artisan repreneur jusqu'à 15 000 € au taux de 2,5 %.

En Charente-Maritime, 26 agences Banque Populaire Centre Atlantique. Contactez-nous au 0820 079 100

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Banque et populaire à la fois.

ZAC DE BEAULIEU - 17000 LA ROCHELLE - TÉL : 05 46 68 15 16 - FAX : 05 46 68 08 17
ZAC DES FOURNEAUX - 17690 ANGOULINS - TÉL : 05 46 30 03 03 - FAX : 05 46 30 38 60
ZAC DES QUATRES ANES - 17300 ROCHEFORT - TÉL : 05 67 34 09 09 - FAX : 05 46 99 80 56
ZAC DE RECOUVRANCE - 17100 SAINTES - TÉL : 05 46 74 19 82 - FAX : 05 46 95 01 51

Bureau CENTER

LA ROCHELLE - ANGOULINS - ROCHEFORT - SAINTES - ANGOULEME

5e SALON DU LIVRE DE LA ROCHELLE
5,6,7 déc. 2008
ESPACE ENCAN

Partageons notre passion !

Le 5e Salon du livre de La Rochelle se tiendra à l'Espace Encan du 5 au 7 décembre 2008. Ce salon décliné sur 8 pôles (Littérature générale et Roman)

- Littérature francophone africaine - Grande aventure et voyages – Livre de jeunesse – Roman policier
- Littérature sportive - Ecologie et environnement
- Littérature régionale accueille plus de 10.000 visiteurs qui pourront rencontrer les 130 écrivains présents.

Au menu : des animations, des cafés littéraires, des contes, des expositions patrimoniales, des dédicaces, la remise du Grand Prix du Salon du livre de La Rochelle...
Lors de ce salon, les visiteurs pourront rencontrer divers intervenants de la chaîne graphique et ainsi découvrir de nombreux métiers du livre.

Pour toute information :
Tél/fax : 05 46 29 54 77
lancreetlaplume@wanadoo.fr

Le vendredi 12 septembre dernier a été présentée la nouvelle structure PROMETHEE 17.

Son président Jean Pierre Catala a rappelé le rôle et les domaines d'intervention de cette association : « Nos objectifs sont ceux fixées par l'Agefiph (Agence du Fonds d'Insertion professionnelle des handicapés), à savoir favoriser le placement des personnes handicapées, les accompagner ensuite, les orienter, et si c'est possible, leur permettre de suivre une formation ».

A cette occasion le président de la CMA 17, Jean Doignon, a réaffirmé son soutien à PROMETHEE 17, par une participation active au sein de son conseil d'administration, et par un engagement des services Ressources Humaines et économiques de la CMA17 qui rappelleront aux entreprises artisanales leurs obligations par rapport à la loi sur l'handicap d'embaucher des travailleurs handicapés dans leurs entreprises.

CAP EMPLOI – PROMETHEE 17 :
107 avenue Michel Crépeau
BP 53105 - 17033 La Rochelle cedex 01
Tél. : 05 46 50 04 00 - Fax. : 05 46 50 03 99
email : capemploi17@orange.fr

Toute entreprise d'au moins 20 salariés doit employer 6% de personnes handicapées, tel est le message communiqué par la loi de juillet 1987, complétée par celle de février 2005 pour " l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ".

Renseignez-vous : www.agefiph.fr

Le président de PROMÉTHÉE 17 Jean Pierre CATALA

Monsieur Gérard GOUJON, Président départemental de l'ANFA a remis le chèque au Président DOIGNON de la CMA17

ANFA
L'Association Nationale pour la Formation Automobile

C'est une dotation " Taxe d'Apprentissage 2008 " de presque 50 000 €, que les professionnels des services de l'automobile, par le biais de leur Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA), ont attribué au Campus des Métiers de la CMA17, pour sa filière automobile.

Remerciements aux entreprises : Studio Lézard Graphique - 5 Rue Gutenberg - ZAC de Belle Aire Nord - 17440 AYTRE • **Créations Chevillot Delrive** - 4A, rue Place Saint Germain - 17 400 VARAIZE • **SARL BATIDEAL** - SAUJON • **P. CHEVALIER** - Ebénisterie, agencement d'intérieur - Font Rivaud - 17 610 CHERAC • **Ré-Net** - 22, rue de la Caillotière - ZA de la Croix Michaud - BP 49 - 17630 LA-FLOTTE-EN-RÉ • **Les Conserves du Présbytère** - "Le Cept" - 17120 EPARGNES

La Charente-Maritime

L'innovation, notre seconde nature

Accueillante par son ouverture aux idées et la beauté de ses sites
Entreprenante parce que volontaire, créative, riche de savoir-faire et d'une main-d'œuvre de qualité
Visionnaire grâce à un environnement et des acteurs qui préparent l'avenir avec un temps d'avance

La Charente-Maritime vous invite à la rejoindre, pour conjuguer avec elle les éléments de votre réussite.

Conseil Général de la Charente-Maritime
Direction du Développement Économique – 85 bd de la République – 17076 LA ROCHELLE CEDEX 9
Tél +33 5 46 31 71 00 – Fax +33 5 46 31 71 13 – e-mail : economie@cg17.fr

www.charente-maritime.org

Conseil Général de la Charente-Maritime